

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°39-2023-10-002

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Jura /

39-2023-09-22-00003 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Dylan KIEFFER (1 page)	Page 3
39-2023-09-22-00002 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à Mme Julie MEZIAT-BELOUZE (1 page)	Page 5
39-2023-10-02-00004 - Arrêté portant modification de la désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du SGCD du Jura (2 pages)	Page 7
39-2023-10-02-00003 - Arrêté portant modification de la désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture et du SGCD du Jura (2 pages)	Page 10

Préfecture du Jura

39-2023-09-22-00003

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à M. Dylan
KIEFFER

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 6 septembre 2023 du commandant du groupement de gendarmerie du Jura ;

Considérant que M. Dylan KIEFFER, gendarme, a contribué au sauvetage d'une personne dépressive, armée et dangereuse qui tentait de mettre fin à ses jours, le 28 août 2023, à Cousance

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- M. Dylan KIEFFER, né le 1er août 1998 à Reims (51)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 22 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-09-22-00002

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour
acte de courage et de dévouement à Mme Julie
MEZIAT-BELOUZE

**Arrêté accordant une récompense pour acte
de courage et de dévouement**

Arrêté n°

**LE PREFET DU JURA
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le rapport du 6 septembre 2023 du commandant du groupement de gendarmerie du Jura ;

Considérant que Mme Julie MEZIAT-BELOUZE, brigadière-chef de gendarmerie, a contribué au sauvetage d'une personne dépressive, armée et dangereuse qui tentait de mettre fin à ses jours, le 28 août 2023, à Cousance

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

ARRETE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :
- Mme Julie MEZIAT-BELOUZE née le 21 mars 1996 à Arnas (69)

Article 2 :

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressée.

Fait à Lons-le-Saunier, le 22 septembre 2023

Le préfet,



Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-10-02-00004

Arrêté portant modification de la désignation
des membres de la formation spécialisée du
comité social d'administration de proximité de la
préfecture et du SGCD du Jura

LE PRÉFET

Arrêté N° 2023- 2 du 25 septembre 2023

Portant désignation des membres de la FORMATION SPÉCIALISÉE
DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA PRÉFECTURE ET DU SGCD DU JURA (39)

Le Préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration du 21 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande du 8 septembre 2023 du syndicat Force Ouvrière de modifier la liste des membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée de proximité de la préfecture et du SGCD du Jura;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires

- Mme Anne JACQUIN
- Mme Audrey BOLE-RICHARD
- Mme Marie-Claude VERDOT

Au titre de Force Ouvrière

- Mme Isabelle GROS
- Mme Catherine JOLIET-HURLIN
- Mme Lydie YAHIAOUI

Membres suppléants

Au titre de la CFDT

- Mme Frédérique JOLY
- M. Christophe MUZIC
- Mme Sandrine BRUN-CAUSSANEL
- Mme Sandrine SCHILS

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} février 2023 et à la date de publication de ce présent arrêté.

Article 4

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargées chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 OCT. 2023**

Le préfet,
Serge CASTEL

Préfecture du Jura

39-2023-10-02-00003

Arrêté portant modification de la désignation
des membres du comité social d'administration
de proximité de la préfecture et du SGCD du
Jura

LE PRÉFET

Arrêté N° 2023-3 du 26 septembre 2023

Portant modification de la désignation des membres du
COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA PRÉFECTURE ET DU SGCD DU JURA (39)

Le préfet,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté N°2022 - 37 du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du CSA de proximité de la préfecture et du SGCD du Jura,

Vu la demande du 8 septembre 2023 du syndicat Force Ouvrière de modifier la liste des membres titulaires et suppléants du CSA de proximité de la préfecture et du SGCD du Jura ;

Arrête:

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la préfecture du Jura et du SGCD du Jura est composé comme suit

a) Représentants de l'administration:

- Le Préfet du Jura en qualité de Président ou son suppléant
- Le Secrétaire général de la préfecture
- La Directrice du Secrétariat Général Commun Départemental ou son/sa suppléante

b) Représentants du personnel: 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires

- Mme Anne JACQUIN
- Mme Audrey BOLE-RICHARD
- Mme Marie-Claude VERDOT

Membres suppléants

- Mme Isabelle GROS
- Mme Catherine JOLIET-HURLIN
- Mme Lydie YAHIAOUI

Au titre de Force Ouvrière

Au titre de la CFDT

- Mme Frédérique JOLY
- Mme Sandrine BRUN-CAUSSANEL
- M. Christophe MUZIC
- Mme Sandrine SCHILS

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et de la publication de cet arrêté.

Article 4

La Secrétaire générale de la préfecture et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 02 OCT. 2023



Le préfet,

Serge CASTEL